



Mairie de Ménerbes

Le Maire

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (arrivée délibération n°150-2016) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO.

Représentés : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents : M. Franck DUFOUR – M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 18 Octobre 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 141-2016 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL MUNICIPAL.

AUTORISE à l'unanimité, l'achat de chèques cadeaux d'un montant total de 971 € TTC pour l'ensemble des agents municipaux auprès du Groupe La Poste.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 142-2016 : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA MISE A JOUR DE L'AVAP.

ACCEPTE la proposition de Monsieur FOULQUIER, architecte, pour le montant total de 5 950 € HT soit 7 140 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 143-2016 : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UCe.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme visant l'extension de la zone UCe avec la création d'un secteur UCe, telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs,

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- un mois après sa réception par le Préfet ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

APPROUVE A L'UNANIMITE



Les Plus
Beaux Villages
de France

Délibération N° 144-2016 : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UA.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme visant l'extension de la zone UA, telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs,

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- un mois après sa réception par le Préfet,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 145-2016 : ENTRETIEN ANNUEL DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION, ET DE LA VMC.

REFUSE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise BISCARAT pour l'entretien de l'électricité et de la plomberie sanitaires 466,00 € HT,

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise BISCARAT pour l'entretien de la climatisation, et de la VMC pour le montant total de 582,00 € HT,

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 146-2016 : MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES DE LA MAIRIE.

ACCEPTTE à l'unanimité, le contrat 1 au prix de 398 € HT proposé par la Société COPAS SYSTEMES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 147-2016 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES.

ACCEPTTE à l'unanimité, de verser à Monsieur Thierry ACHARD, une indemnité de conseil pour l'année 2016 relative à sa mission de comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune de Ménerbes, s'élevant à 498,66 € brut soit 454,51 € net.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 148-2016 : ETUDE DE FAISABILITE DE L'ENTREE DU VILLAGE.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur Olivier FOULQUIER pour le montant de 5 040 HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 149-2016 : ETUDE DE PERMEABILITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS.

ACCEPTTE à l'unanimité, l'étude de perméabilité pour le montant de 750 € HT proposée par la Société SOLEO Environnement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 150-2016 : MAINTENANCE DU LOGICIEL DU CIMETIERE AVEC LE GROUPE ELABOR.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition du Groupe ELABOR pour une maintenance du logiciel du cimetière pour une période de 5 Ans, pour le montant de 1 499,60 € HT soit 299,92 € HT par an.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 151-2016 : AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE ET DU PARKING PAYSAGER.

ACCEPTTE à l'unanimité, l'aménagement des abords du stade et du parking paysager pour un montant de 2 700 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 152-2016 : MODIFICATION DU PLU.
APPROUVE à l'unanimité, la modification du PLU.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 153-2016 : VALIDATION DU PPRI.
VALIDE à l'unanimité, le PPRI soumis par la DDT de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 154-2016 : DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL.
ACCEPTÉ à l'unanimité, la dénomination du chemin de la Jaume.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 155-2016 : CESSIION DE PARCELLES.

ACCEPTÉ par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION la vente des parcelles cadastrées en section AI 384 et AI 385 au prix de 50 € le m²,

DESIGNE Maître BASIN pour établir les actes notariés correspondants,

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 156-2016 : ACCEPTATION DE DON DE MADAME SALAS EPOUSE MARTIN.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le don de Madame Renée SALAS épouse MARTIN, de deux cadres de son grand-père, Monsieur Emile DOUZON, pour la future Maison du Patrimoine.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 157-2016 : ACCEPTATION DE DON DE MONSIEUR PATRICK MERLE.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le don de 10 dessins de Dora Maar et d'une œuvre de l'artiste Francine ZUBEIL, par Monsieur Patrick MERLE.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 158-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la proposition de la SMACL pour une prime d'assurances de 16 549 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 159-2016 : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC JVS MAIRISTEM.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le contrat de maintenance avec JVS MAIRISTEM pour le montant de 54 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 160-2016 : LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 123 A AVENUE MARCELLIN PONCET.

APPROUVE à l'unanimité, la location du logement communal situé 123 A avenue Marcellin Poncet, de 33 m², à partir du 1^{er} novembre 2016, à Monsieur PIEL Teddy pour un loyer mensuel de 325 €.

PRECISE que le bail est renouvelable tous les 6 ans.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 161-2016 : ASSISTANCE, CONSEIL ET SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la proposition du Cabinet AFC Consultants pour le montant de 1 922 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 162-2016 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le virement de crédits suivants : Section d'investissement

Chapitre 21 – Article 2183 Opération 20 Matériel de bureau et informatique..... + 6 000 €

Chapitre 23 – Article 2313 Opération 60 Construction..... - 6 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 163-2016 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CALAVON : REPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'AGENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- adopte à l'unanimité la Proposition du Maire ;
- prend acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon à la date du 31 août 2016
- accepte les conditions de liquidation, telles que décrites ci-dessus et précise que la répartition de l'actif et du passif du syndicat ne pourra devenir définitive qu'après l'adoption du Compte Administratif 2016
- demande à Monsieur le Préfet de Vaucluse de prendre l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal déterminant les conditions de la liquidation du Syndicat et répartissant entre les Communes membres l'actif et le passif, conformément aux souhaits du comité syndical et des conseils municipaux, avec notamment la reprise de la gestion du service et de l'unique agent du Syndicat par le Conseil Départemental de Vaucluse
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 2 Décembre 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

